



## ETATS GENERAUX DES PRECAIRES DE L'EDUCATION

AESH – AED

UD FO A RENNES  
JEUDI 16 JANVIER 2025

### Lutter contre la précarité : un combat commun

**Nous, AED et AESH, réunis le 16 janvier 2025 à l'Union départementale FO à Rennes, pour les Etats Généraux des précaires de l'éducation, faisons les constats suivants :**

- Nous partageons la même précarité et avons les plus bas salaires de l'Éducation nationale.
- Nous sommes victimes de souffrance au travail du fait d'un rapport de subordination réel ou sous-entendu sur notre lieu de travail.

**Organisons-nous ensemble pour gagner un vrai recul de cette précarité, un véritable statut de la Fonction publique d'État et de meilleures conditions de travail !**

**Nous sommes toutes et tous indispensables au bon fonctionnement des établissements, à la scolarisation et au bien-être des élèves.**

#### ✓ POUR DES CONDITIONS DE TRAVAIL DIGNES

**AED** : depuis plusieurs années, nos conditions de travail se dégradent. On assiste à la multiplication des missions qui ne respectent pas le cadre légal (tutorat des classes, distribution de médicaments, gestion des crises d'angoisse, compléter les bulletins, mission de professeur principal, aide à l'administration...), ceci en plus des nombreuses missions que l'on nous attribue déjà.

Avec la dégradation du climat scolaire, la violence est devenue monnaie courante : agressions physiques au portail, menaces de parents, menaces d'élèves, coups reçus dans l'établissement lors de bagarres ou de situations de crise, de plus en plus fréquentes.

**AESH** : l'inclusion des élèves se solde de plus en plus souvent par une exclusion de la classe pour nous et l'élève. Nous sommes alors mis à l'écart voire à l'isolement de la vie de la classe, de l'école. Nous devons gérer seuls des violences physiques et verbales en dehors du cadre légal.

Ceci s'ajoute à la multiplication du nombre d'élèves à accompagner. Il ne s'agit plus d'aider l'élève dans ses apprentissages mais uniquement de faire de la garderie.

Le Rectorat ne respecte pas la réglementation sur plusieurs points : les journées de fractionnement, le déplacement entre les établissements.

**Cette maltraitance institutionnelle doit cesser,  
nous exigeons des conditions de travail dignes !**

## ✓ **POUR DES MOYENS A HAUTEUR DES BESOINS**

**AED** : dans les vies scolaires, nous ne sommes pas assez pour assurer nos missions : surveillance des lieux, suivi des élèves, temps d'échange pour accompagner les élèves dans leurs ennuis quotidiens...

Le Rectorat de Rennes prévoit de supprimer 70 ETP en 4 ans. Comment faire fonctionner des vies scolaires déjà en sous effectifs ? A titre d'exemple, dans un collège d'Ille-et-Vilaine, un AED surveille 300 collégiens sur la cour pendant la pause méridienne.

Les AED sont contraints de pallier le manque d'AESH en prenant en charge l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Cette situation est intenable : AED et AESH sont 2 missions distinctes !

**AESH** : avec les PIAL et la mutualisation à tout-va, on assiste à la multiplication du nombre d'élèves accompagnés par AESH et à l'intervention sur plusieurs lieux de travail (de la maternelle au lycée). Il est envisagé de transformer les PIAL en PAS ce qui contribuera à l'augmentation de notre périmètre d'intervention sans défraiement.

Avec l'acte 2 de l'école inclusive, la situation va s'aggraver pour les AESH. En Ille-et-Vilaine, le DASEN, face à la pénurie organisée, veut passer de 3 élèves à 7 élèves par AESH en moyenne.

## **Nous revendiquons des créations de postes d'AEd et d'AESH à hauteur des besoins réels et l'abandon des contre-réformes qui cassent l'Ecole publique (Acte 2 de l'Ecole inclusive, PIAL, PAS...)**

### ✓ **POUR UN STATUT, UN VRAI SALAIRE**

Actuellement, un-e AESH ou un-e AED commence au niveau du SMIC, avec un temps partiel imposé. Un personnel à 62% touche 915€ nets par mois, d'où la nécessité de cumuler plusieurs emplois pour vivre décemment. Nous revendiquons l'intégration des AESH et des AED dans un corps de la fonction publique d'Etat et par conséquent l'accès à un temps complet pour 24 heures travaillées.

**AED** Tant que nous serons en Contrat à Durée Déterminée, chaque fin de contrat et période d'essai correspondront à de l'inquiétude. Toute demande mal perçue par la hiérarchie, toute absence (maladie ou grève) ou encore tout désaccord peuvent empêcher notre renouvellement de contrat, sans justification véritable.

De la même manière, l'accès au Contrat à Durée Indéterminée n'est pas systématique et dépend de la hiérarchie. Si le refus du CDI doit être justifié, les motifs ne sont pas, pour l'heure, si difficiles à trouver par l'administration qui ne souhaite pas l'octroyer. Et ce d'autant plus que les personnels sont trop souvent isolés face aux directions.

**AESH** Un CDI ne change rien aux conditions salariales et maintient toujours les AESH et les AED sous le seuil de pauvreté. C'est pourquoi nous revendiquons un vrai statut.

La prime REP est versée de manière partielle aux AED et AESH et au prorata de la quotité de travail. Les AESH et les AED ne sont pas des sous-personnels ! Nous voulons une prime REP complète.

La reconnaissance d'un temps complet sur 24 heures est primordiale pour pérenniser les personnels dans leurs fonctions et favoriser le recrutement.

Nos métiers sont vitaux ! Un statut de fonctionnaire de catégorie B doit être créé pour nous permettre d'assurer sereinement nos missions.

**Nous, AED et AESH réunis aux Etats Généraux des précaires de l'éducation avec FO 35, demandons aux fédérations de l'Education Nationale de construire une mobilisation intersyndicale dans la durée pour obtenir satisfaction sur les revendications. Il y a urgence !**